

Conseil Municipal

Lundi 8 décembre 2025

Mairie de Saint-Père-Marc-en-Poulet - Salle du Conseil

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L.2121-25 modifié du C.G.C.T

- **Délibération n° 2025 / 05 / 01 :** 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : Nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la nomination de Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT en qualité de secrétaire de séance.

- **Délibération n° 2025 / 05 / 02 :** 5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2025.**

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 05 / 03 :** 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE 9.1 AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES : **Convention de mise à disposition de moyens entre la commune et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U) « animation à la vie sociale » 2026-2028.**

La convention de mise à disposition de moyens entre la commune et le SIVU « animation à la vie sociale » a été adoptée à l'unanimité. M. Thierry NUSS président du SIVU « Animation à la vie Sociale » n'a pas pris part au vote.

- **Délibération n° 2025 / 05 / 04 :** 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE 9.1 AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES : **Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association « 1.2.3 FORT » - année 2026.**

La convention d'objectifs et de moyens avec l'association « 1,2,3 FORT » a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 05 / 05 :** 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE 9.1 AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES : **Convention annuelle avec le Centre Nautique de Rennes et de Rance (C.N.R) -2026-2028.**

La convention avec le Centre Nautique de Rennes et de Rance (C.N.R) pour 3 années à compter du 1^{er} janvier 2026 a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 05 / 06 :** 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE 9.1 AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES : **Convention entre la commune et l'école privée Sainte-Thérèse sous contrat d'association**

La convention relative au financement par la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Thérèse pour cinq années, à compter du 1^{er} janvier 2026, a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 05 / 07 :** 1- COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 MARCHES PUBLICS : **Attribution du marché public de travaux : aménagement du carrefour Saint-Georges.**

L'attribution du marché public de travaux pour l'aménagement du carrefour Saint-Georges à la société POTIN TP SARL a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 05 / 08 :** 1. COMMANDE PUBLIQUE 1.7 ACTES SPECIAUX ET DIVERS – **Accord- Cadre à bons de commande 2024 avec le Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort – Extension de réseau et Poteau Incendie La Ville Malherbe – La Croix Margaro.**

Dans le cadre de l'amélioration du réseau de transport d'eau potable, l'entreprise OUEST TP réalise actuellement, pour le compte du Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort, la pose d'une conduite. Les travaux s'étendent sur une distance de 4 kilomètres, depuis l'entrée de Saint-Père-Marc-en-Poulet jusqu'au château d'eau de Saint-Méloir des Ondes.

Afin de bénéficier des conditions techniques et financières négociés par le Syndicat des Eaux de Beaufort, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'étendre le réseau (14 ml) et poser un poteau incendie desservant les secteurs de La Ville Malherbe et La Croix Margaro.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, l'étude chiffrée du Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort relative à l'extension de réseau et Poteau Incendie à la Ville Malherbe et la Croix Margaro. M. Jean-Francis Richeux président de Syndicat des eaux de Beaufort n'a pas pris part au vote.

- **Délibération n° 2025 / 05 / 09 :** 1. COMMANDE PUBLIQUE 1.7 ACTES SPECIAUX ET DIVERS **Accord-cadre à bons de commande 2025 avec le Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort – Réalisation de travaux routiers.**

Dans le cadre de l'amélioration du réseau de transport d'eau potable, l'entreprise OUEST TP réalise actuellement, pour le compte du Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort, la pose d'une conduite. Les travaux s'étendent sur une distance de 4 kilomètres, depuis l'entrée de Saint-Père-Marc-en-Poulet jusqu'au château d'eau de Saint-Méloir des Ondes.

Afin de bénéficier des conditions techniques et financières négociés par le Syndicat des Eaux de Beaufort, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de réaliser des travaux d'amélioration de la route sur ce secteur en bicouche, du cimetière jusqu'à la ligne de chemin de fer.

L'opération et les conditions financières de l'accord-cadre du Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort a été adoptée à l'unanimité. M. Jean-Francis Richeux président de Syndicat des eaux de Beaufort n'a pas pris part au vote.

- **Délibération n° 2025 / 05 / 10 :** 7-FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) - G.R.D.F année 2025.**

Le montant de la Redevance d'occupation du Domaine Public (RODP) – GRDF 2025 a été adopté à l'unanimité.

- **Délibération n°2025 / 05/ 11 :** 7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : **Admission en non-valeur de titres de recettes - Budget Principal et annexes.**

L'admission en non-valeur des créances irrecouvrables proposée par le Trésorier a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°2025 / 05 / 12 :** 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : **Modification de l'Autorisation de Programme (AP/CP) – « Aménagement du carrefour Saint-Georges ».**

L'Autorisation de Programme relative à l'aménagement du carrefour Saint-Georges a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°2025 / 05/ 13 :** 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRE : **Décision modificative – Budget SALLE.**

La décision modificative du budget annexe SALLE a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°2025 / 05/ 14 :** 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRE : **Décision modificative – Budget FORT.**

La décision modificative du budget FORT ont été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°2025 / 05/ 15 :** 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRE : **Décision modificative – Budget Principal Commune.**

La décision modificative sur le du budget PRINCIPAL COMMUNE a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°2025 / 05/ 16 :** 4. FONCTION PUBLIQUE 4.1 PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIARE DE LA F.P.T : **Instauration de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (I.F.C.E).**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité l'instauration de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (I.F.C.E).

- **Délibération n°2025 / 05/ 17 :** 7. FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Attribution de chèques cadeaux aux agents – Commune et Chantier d'insertion du Fort Saint-Père.**

L'attribution de chèques cadeaux aux agents communaux à été approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n°2025 / 05/ 18 :** 4. FONCTION PUBLIQUE 4.1 PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIARE DE LA F.P.T : **Validation de l'adhésion à la convention risque santé du CDG d'Ille-et-Vilaine et fixation du niveau de participation employeur.**

La convention d'adhésion risque santé du CDG 35 ainsi que le montant de la participation employeur ont été adoptés à l'unanimité.

- **Délibération n°2025 / 05/ 19 :** 3 DOMAINE ET PATRIMOINE 3.1 ACQUISITIONS : **Transfert et classement dans le domaine public communal des voiries, réseaux et bassin du lotissement du Bignon 1.**

Le transfert et le classement dans le domaine public des voiries, des réseaux et bassin tampon du lotissement « Le Bignon 1 » a été adopté à l'unanimité.

- **Délibération n°2025 / 05/ 20 :** 3 DOMAINE ET PATRIMOINE 3.1 ACQUISITIONS : **Transfert et classement dans le domaine public de la voirie et du bassin tampon du lotissement de la Pommeraie.**

Le transfert et le classement dans le domaine public des voiries, des réseaux et du bassin tampon du lotissement « La Pommeraie » a été adopté à l'unanimité.

Le Maire,



Jean-Francis RICHEUX

affiché le 12/12/25